

FICHE DE POSTE DIRECTEUR/TRICE DELEGUE(E) AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES LYCEE DIADEME TE TARA O MAI'AO DE PIRAE

CONTEXTE

Le lycée du Diadème est un établissement polyvalent péri urbain complexe et multiforme qui scolarise plus de 2040 élèves et étudiants. 3 pôles sont implantés et présentent des parcours variés en voies général, tertiaire et industrielle. De nombreuses formations postbac sont inscrites dans la carte des formations : BTS, DCG, CPGE PT/PTSI Eet ATS SI et ECG. L'établissement s'étend sur plus de 4 hectares dans un parc agréable avec 23 bâtiments.

Le Diadème accueille aussi un internat qui permet de loger 360 élèves prioritairement venus des îles éloignées, puis à disposition pour les élèves et étudiants issus de situations sociales très défavorisées pour lesquels les conditions de l'internat sont un prérequis à la réussite scolaire.

Les CSP défavorisées représentent plus de 80% de la population scolaire.

CONDITIONS D'EXERCICE

Le lycée Diadème dispose d'un pôle GPGE composé de la PTSI/PT, l'ATS SI pour la partie industrielle, l'ATS ECG-L3 et le DCG pour la partie tertiaire. Cela constitue un pôle dynamique qui soutient l'excellence scolaire.

Les classes directement liées au poste de DDFPT pôle tertiaire sont les suivantes :

Classes du baccalauréat technologique STMG RHC, SIG, Mercatique, Gestion Finance,

Classes de la voie professionnelle : CAP EPC, familles des métiers GATL et Relations clients ainsi que les BTS associés.

Le lycée assure aussi le DCG en trois 3ans et a ouvert une ATS-L3 Economie Gestion.

Une proviseure adjointe copilote le pôle sous la responsabilité du chef d'établissement. Plusieurs CPE et AED gèrent le suivi de la vie scolaire.

L'établissement dispose d'un service de santé, d'aide sociale et de psychologues. Il est aussi le siège d'un dispositif Margaret's place.

MISSIONS :

Détail du contenu des missions du/de la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques :

1/ Organisation des enseignements professionnels et technologiques

Le rôle d'organisateur du/de la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques s'applique aux ressources humaines, aux moyens techniques ainsi qu'à la gestion du temps et de l'espace pédagogique, notamment en matière :

- d'évaluation des moyens d'enseignement nécessaires ;
- de pilotage des projets visant à répartir les moyens horaires au sein des formations professionnelles et technologiques;
- de proposition de répartition du service des enseignants des filières professionnelles et technologiques ;
- de collaboration à l'élaboration des emplois du temps ;
- de gestion et coordination de l'utilisation des locaux à l'usage des formations professionnelles et technologiques et notamment des salles spécialisées et des plates-formes techniques ;
- de gestion et organisation de l'utilisation des équipements dédiés aux enseignements professionnels et technologiques incluant la mise en place de procédures de maintenance ;
- d'évaluation des besoins en matière d'œuvre, en lien avec l'équipe pédagogique et les fournisseurs, suivi des commandes et des livraisons en rapport avec l'économat, gestion des aléas. Il travaille en étroite collaboration avec l'adjoint gestionnaire ;
- de gestion de l'utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans le cadre des enseignements professionnels et technologiques, incluant les outils d'assistance au travail collaboratif.

2/ Coordination et animation des équipes d'enseignants

Le rôle de coordination et d'animation des équipes pédagogiques contribue à développer la coopération, l'échange et le travail collectif, au sein des équipes de professeurs de spécialités (professionnelles et/ou technologiques), ainsi qu'entre les professeurs de spécialités et les professeurs d'enseignement général.

Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques assure également une fonction de correspondant technique des inspecteurs auprès des enseignants.

La coordination et l'animation peuvent porter sur :

- les activités communes aux différents enseignants ;
- les activités et projets disciplinaires et pluridisciplinaires liés à l'établissement ;
- la préparation et la réalisation des différents projets pédagogiques mis en œuvre dans le cadre des enseignements professionnels ou technologiques ;
- l'élaboration du volet tertiaire et/ou secondaire du projet d'établissement.

En tant que référent des inspecteurs, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pilote la mise en œuvre au sein de l'établissement :

- des évolutions pédagogiques liées aux rénovations et réformes des voies professionnelles et/ou technologiques ;
- des épreuves d'examen, des opérations de validation et de certification et des situations d'évaluation certificative, dans le domaine professionnel ou technologique.

Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques a aussi pour mission d'assurer la valorisation et la mutualisation des bonnes pratiques, au sein de l'équipe enseignante prise au sens large (spécialités technologiques, professionnelles et générales), en matière d'expérimentation et d'innovation pédagogique.

Il/elle contribue à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux enseignants (remplaçants, stagiaires, etc.).

En tant que référent en matière d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les enseignements professionnels et technologiques, il/elle favorise au sein de l'établissement le déploiement et le développement de ces technologies et des outils correspondants. A ce titre, le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques assurera la coordination de la référence PIX, Pronote et ENT en étant accompagnée des professeurs dédiés sous IMP.

3/ Conseil au chef d'établissement

Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques, par sa connaissance générale de l'enseignement technologique et professionnel, des évolutions pédagogiques, technologiques, économiques et sociales les plus récentes, et le contact étroit qu'il entretient avec les milieux professionnels, est le conseiller direct du chef d'établissement pour les enseignements professionnels et technologiques.

Sa mission de conseiller peut se décliner dans plusieurs domaines :

- en matière d'offre de formation de l'établissement : veille relative à l'évolution des besoins des professions et des entreprises du bassin d'emploi, recommandations en terme d'évolution des formations de l'établissement ;
- en matière technique et technologique : expertise et participation au choix et à l'implantation des investissements matériels et logiciels utilisés par les enseignements, information sur l'évolution des technologies et leurs conséquences sur les enseignements ;
- en matière budgétaire : propositions concernant l'utilisation des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement pour l'enseignement technologique ou professionnel ainsi que de la taxe d'apprentissage ;

- en matière d'hygiène et sécurité : suivi de la mise en œuvre et du maintien en conformité des équipements pédagogiques, impulsion de démarches de prévention des risques professionnels ;
- en matière de formation des personnels de l'établissement : participation à la définition des besoins en vue de l'élaboration des plans de formation ;
- en matière d'insertion professionnelle des jeunes : recommandation et organisation d'actions visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'information des élèves sur les poursuites d'études.

4/ Relations avec les partenaires extérieurs

Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques joue un rôle majeur dans le développement des relations avec les milieux professionnels dont il est l'un des interlocuteurs privilégiés. Son action dans ce domaine doit contribuer au développement des partenariats, à l'insertion professionnelle des élèves via le renforcement des liens et des échanges avec les acteurs du monde professionnel, de la formation et de l'insertion.

Sous la responsabilité du chef d'établissement, Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques peut réaliser les activités suivantes :

- pilotage de l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec les équipes pédagogiques. À cet égard, il sera l'un des interlocuteurs privilégiés de l'animateur du pôle de stages ;
- prospection de nouveaux partenariats avec les entreprises et les organisations professionnelles, y compris pour l'apprentissage ;
- identification d'opportunités en matière de coopération technologique, notamment dans l'utilisation et le développement de plates-formes techniques ;
- participation au développement des échanges internationaux ;
- participation aux relations avec les collectivités territoriales ;
- organisation des interventions dans le cadre des actions de formation des enseignants ;
- participation aux actions de communication et de promotion externe (forum des métiers, journées « portes ouvertes », etc.) et interne (intervenants extérieurs, etc.) ;
- participation à des actions de mise en réseau d'établissements ;
- participation à la coordination de la collecte de la taxe d'apprentissage.

La gestion des relations avec les partenaires extérieurs porte aussi sur le suivi des relations avec les fournisseurs d'équipements ou prestataires de service.

Le profil de poste s'adresse plus particulièrement à un(e) Le/la directeur/trice délégué (e) aux formations professionnelles et technologiques très expérimenté(e), ayant l'habitude des structures importantes et doit être en capacité de mobiliser énergie et charge de travail très importantes. La parfaite maîtrise des outils informatiques et des environnements numériques de travail sera un préalable à l'acceptation du poste.